

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 juillet 2010.

Date de la séance : 15 juillet 2010.

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 6

Absent : 1

Présents : Mme BEUREL - M. BORNAGHI - Mmes COUDON - CUVIER - DEMIGNÉ - MM. DINIZ - FASSIER - Mme HAUTOY - M. HERVEOU - Mmes LIBIOL - MACARIO - MM. MELIS - MOLAT - PLANTIN - PRESLE - PRONONCE - Mme RASCHKE - M. RAZAVET - Mme ROCHE - M. ROUX.

Absents avec procuration : Mme BOLIS procuration à M. PRONONCE - M. GAUTHER procuration à M. PRESLE - Mme LEGRAND procuration à Mme ROCHE - Mme LOUREIRO procuration à Mme HAUTOY - M. MIGUET procuration à M. RAZAVET - Mme SALOT procuration à Mme DEMIGNÉ.

Absent : M. MAUFROY

Secrétaire de séance : M. FASSIER.

Président de séance : M. PRONONCE.

N°10/07/15/013

OBJET : Autorisation du Maire à signer une convention de partenariat avec la CCI de Clermont-Ferrand/Issoire et l'association Espace 4 pour l'année 2010- allocation d'une subvention exceptionnelle.

Il vous est aujourd'hui proposé de renouveler le partenariat engagé en 2009 pour la promotion des entreprises commerciales situées sur le territoire des communes de Cournon et du Cendre, à travers une subvention exceptionnelle de 5 000 € versée à l'association ESPACE 4.

L'association, également soutenue par la CCI de Clermont Ferrand / Issoire et la ville de Cournon, sera ainsi en mesure de poursuivre les manifestations et opérations destinées à développer l'image et la notoriété commerciale des cœurs de ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Accepter d'allouer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Espace 4, sise 148, boulevard Lavoisier à Clermont Ferrand et représentée par son Président, Monsieur Thierry DUCLOUX. L'allocation des fonds est prévue en deux versements égaux (2 500 €) en juillet et décembre 2010.
- Autoriser le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat quadripartite pour l'année 2010.

Par 22 voix pour et 4 abstentions, les propositions du rapporteur sont adoptées et converties en délibération